



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

N°14-03-13

L'an deux mil quatorze, le lundi 17 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert CHIQUET, Président, suite à la convocation en date du 7 mars 2014.

Présents :

Mesdames HUGUET ; CHAMBELLAND ; CARVALHO ; PIRET ; REMBOTTE ; DE JONGHE ; DELRUE ; PILLON ; MAGNIER ; BOIN.

Messieurs GUYOT ; PRUVOST ; ALLOUCHERY ; BOUFFART ; DENQUIN ; LHEUREUX ; SENECAT ; HILMOINE ; CATOEN ; LEROY ; SAGNIER ; CROQUELOIS ; FOURNIER ; MAGERE ; DUCROCQ ; BOURGOIS ; WAUQUIER ; BAILLY ; COYOT ; WAVRANT ; EVRARD ; BACQUET ; DENUNCQ ; TELLIER ; LEFEBVRE ; LEMAITRE ; FOURRIER ; BAILLY ; DELATTRE ; WYCKAERT ; MONCHY ; KIELINSKI.

Absents excusés :

Madame LAMIABLE.

Messieurs DUWAT ; FRANQUE ; BRUGGEMAN ; CLABAUT ; COULOMBEL ; DEVIGNE ; DELANNOY.

Absents :

Madame BERNARD.

Messieurs VASSEUR ; CRETON ; GARENAUX ; LOVERGNE ; DUVIVIER ; JOUGLEUX ; CAPELLE ; CHARLEMAGNE ; DUFOUR ; LONGAVESNE ; GALLET ; BOUFFART ; HOCHART ; OTTEVAERE.

Monsieur Guy HILMOINE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LUMBRES – BUDGET PRIMITIF 2014 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Monsieur Paul EVRARD, rapporteur, expose au conseil communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année précédente (établi par l'ordonnateur)
- Le compte de gestion.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20140317-14-03-13-DE
Date de télétransmission : 20/03/2014
Date de réception préfecture : 20/03/2014

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2013.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	9 048,95 €	3 984,49 €			5 064,46 €
Part affectée à investiss	4 954,49 €				4 954,49 €	
Opérations de l'exercice	58 531,04 €	60 185,00 €	1 334,40 €	7 453,24 €		7 772,80 €
Totaux	63 485,53 €	69 233,95 €	5 318,89 €	7 453,24 €	4 954,49 €	12 837,26 €
Résultat de clôture		5 748,42 €		2 134,35 €		7 882,77 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			2 134,35 €			
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			2 134,35 €			

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2013 :

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
5 748,42 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour extrait conforme.

Le Président,

